

Comité de Vigilance et d'action pour le bien être Animal



C.V.A. !

pour la réforme des institutions publiques liées à l'animal et la création d'un statut juridique spécifique à l'animal

Association BOURDON, Les Amis des Chats, Association Contre la Maltraitance, Association Française et Internationale de Protection Animale (A.F.I.P.A.), Association de Sauvegarde et de Protection des Animaux Sauvages (A.S.P.A.S.), Association Nationale contre le Trafic des Animaux de Compagnie (A.N.T.A.C.), Club de Défense des Animaux du 12^e (C.D.A. du 12^e), Association CHEVAL (Centre d'Hébergement pour Équidés Vétérans Antenne Languedoc), Code Animal, Comité scientifique PRO ANIMA, Comité Radicalement Anti Corrida (C.R.A.C.), Convention Vie et Nature pour une écologie radicale (C.V.N.), Coordination et Information en Faveur des Animaux Martyrs (C.I.F.A.M.), École du Chat de Michel CAMBAZARD, Collectif Anti Corrida de Fréjus (C.A.C. 83), Fédération Agissons, Fédération de Liaisons Anti-Corrída (F.L.A.C.) et ses associations rattachées, Groupement de Réflexion et d'Action pour l'Animal (G.R.A.A.L.), Collectif d'Actions pour la Libération Animale (K.O.A.L.A.), Ligue Contre la Cruauté (L.C.C.), Ligue Française Contre la Vivisection (L.F.C.V.), Association LIZA-ASPA, Notre Dame de Toute Pitié, OLGA France, Rassemblement Anti Chasse (R.A.C.), association Respectons, Réveillez-vous, SOS Grand Bleu, Société de Protection des Oiseaux des Villes (S.P.O.V.)

Avec le soutien d'Alliance Végétarienne.

Élection présidentielle 2007 - Lettre ouverte aux candidats

Le 20 mars 2007

Madame, Monsieur,

Le C.V.A., collectif d'une trentaine d'associations de défense des animaux a, dans un Livre blanc, dressé le bilan inquiétant de profonds dysfonctionnements et carences constatés chaque jour dans la gestion et le contrôle des activités liées à l'animal en France, et souligné la nécessité impérieuse d'une réforme radicale des institutions, en créant notamment un ministère dédié à la condition animale.

En effet vous ne l'ignorez pas, la gestion du secteur animalier est actuellement du ressort de 7 ministères : Agriculture, Environnement, Recherche, Santé, Culture, Éducation nationale et Sports. L'un des autres principaux points d'achoppement concerne le statut des animaux : « bien meuble » dans le Code civil, « être sensible » dans le Code pénal, cette aberration nécessite également d'être corrigée.

Nous attirons votre attention sur le fait que, contrairement aux autres pays notamment européens, la France est toujours loin de défendre le bien-être animal et se contente le plus souvent de gérer les crises à posteriori, quand elle n'ignore pas purement et simplement la souffrance animale engendrée par ses activités économiques, industrielles, scientifiques ou de divertissements.

A ce titre, il faut déplorer la position extrêmement négative du ministre de l'agriculture français en février 2006, lors de la présentation par la Commission Européenne au Conseil Européen des ministres de l'agriculture du plan quinquennal destiné à améliorer la protection et le bien-être des animaux adopté le 23 janvier 2006 (cf. Livre blanc) et l'attitude ambiguë de la ministre de l'environnement sur les diverses questions de protection des animaux.

En 2001 l'ANTAC estimait le trafic venant des pays de l'est à 100 000 chiots ; en 2004 la France comptait environ 65 millions d'animaux domestiques, un peu plus de 51 % de foyers possédaient au moins un animal familier ; en 2005 on comptait près de 192 000 chiens et chats abandonnés et trouvés errants et 51 500 chiens et chats euthanasiés en fourrière ; 830 millions de poulets sont élevés en France chaque année - pour 80 % d'entre eux dans des élevages intensifs, plus de 30 millions d'oiseaux gavés pour le foie gras dont plus d'un million meurent au cours du gavage...

Les domaines d'interrogation, d'opposition et de révolte sont donc nombreux et méritent d'être intégrés au débat public, afin que des solutions et des alternatives puissent être trouvées dans la voie du respect du bien-être des animaux. Le C.V.A. souligne que la question de la protection des animaux est indissociable de la préservation des intérêts humains, depuis l'expérimentation jusqu'aux élevages industriels ; de même, la maltraitance animale est souvent le révélateur de violences et/ou négligences familiales et sociales. Protecteurs des animaux et services sociaux se retrouvent souvent sur le même terrain.

À ce jour, des dizaines de milliers de citoyens ont exprimé leur approbation à ce projet en signant la pétition nationale du C.V.A., afin qu'une réforme soit entreprise.

Les Français sont en effet très soucieux du respect de la faune sauvage, de la biodiversité, des milieux naturels et du sort des animaux de ferme. Ils émettent de plus en plus de réserves face aux méthodes de l'agriculture industrielle, à l'exploitation des animaux de laboratoire, aux trafics d'animaux, à la gestion des crises écologiques et sanitaires (grippe aviaire...), à l'utilisation des animaux dans les spectacles et divertissements (cirques, corridas ...), à la confiscation des espaces naturels par certaines corporations (chasse ...) et estiment qu'il est temps de respecter la personne animale et les milieux naturels dans leur diversité.

Dans ce contexte, négliger ce mouvement citoyen de prise en considération du respect du vivant et des êtres sensibles reviendrait à éluder un véritable débat de société et un réel enjeu électoral.

En conséquence, le collectif vous adresse avec le Livre blanc un questionnaire et vous appelle solennellement, en tant que candidat / te à la présidence de la République et signataire du pacte écologique de Nicolas Hulot, de mettre vos actes en cohérence avec votre engagement en faveur de l'environnement. Le C.V.A. demande également à être reçu afin de pouvoir recueillir vos engagements.

Le collectif s'engage à tenir ses adhérents et sympathisants informés de vos réponses ainsi que du résultat des entretiens.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération.

le C.V.A.

P.J.- Livre blanc, questionnaire